



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUN 2015 à 18 HEURES 30

Date de convocation : 12 juin 2015
Nombre de Membre en exercice : 11
Nombre de Membre présents : 9
Nombre de votants : 10

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GIVRY s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CHABERT Gérard, Maire, dans la salle du conseil municipal.

Présents : MM. AMIOT Bruno, BONTÉ Gérard, CHABERT Gérard, CHARLES Claude, CHAUFFARD Benoit, Mmes LANDRE Mélanie, NAULOT Patricia, MM. MURER Alain, RENAULT Éric,

*Absents excusés : Mme BAGNARD Florence (donne pouvoir à M. BONTÉ Gérard)
M. CLÉRIOT Jean-Pierre,*

Le nombre de conseillers présents étant de neuf, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire déclare donc la présente séance ouverte à 18 h 30.

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L.212.5 du CGCT, le conseil municipal nomme, à l'unanimité, Mme LANDRE Mélanie, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1 – indemnités de conseil

M. le Maire indique au Conseil municipal que le Trésor public avait envoyé un courrier nous demandant de délibérer sur l'attribution de l'indemnité allouée aux comptables du Trésor. Après vérifications dans nos archives et renseignements pris auprès du Trésor public concernant la délibération prise l'année dernière, il s'avère que cette délibération soit conforme. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de délibérer à nouveau.

2 – Redevance d'occupation du domaine public (RODP)

La commune va percevoir 197 € au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et 116,88 € pour l'installation France télécom sur domaine public routier communal.

Délibération n°2015/14 – ONF : plan de coupe exercice 2015

M. le Maire donne la parole à M. CHAUFFARD, premier Adjoint.

M. CHAUFFARD, premier Adjoint, informe le conseil Municipal que l'Office National des Forêts a proposé le plan de coupe pour l'exercice 2015,

Après avoir entendu l'exposé de M. le premier Adjoint et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- 1) DEMANDE le **martelage de la parcelle n° 18** prévue au plan de gestion
- 2) FIXE la **destination** des produits comme suit :
⇒ **DELIVRANCE de la totalité de la coupe** (affouages campagne 2015/2016)
- 3) L'exploitation se fera sous la responsabilité de trois garants, dont les noms et prénoms figurent ci-dessous :

Messieurs Gérard BONTÉ, Alain MURER et Eric RENAULT

Messieurs MURER et RENAULT souhaitent une meilleure application des règles liées aux affouages car ils ont rencontré quelques difficultés avec certains affouagistes.



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUNI 2015 à 18 HEURES 30

Délibération n°2015/15 – suppression du passage à niveau

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion avec les représentants de la DDT (Direction Départementale du Territoire) et la SNCF et Messieurs CHABERT, CHAUFFARD, CHARLES et MURER a eu lieu au passage à niveau le 13 juin dernier. Cette réunion consistait à proposer la suppression du passage à niveau 19. Aucun accident n'a été recensé. De plus, l'emprunt du passage à niveau, en raison de leur gabarit, est privilégié par les transports routiers liés à l'activité forestière et qu'il demeure le seul itinéraire routier d'accès au village lors des fréquentes crues du cours d'eau Le Cousin.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal REFUSE la suppression du passage à niveau 19.

M. le Maire et M. MURER ont pris des photos des poteaux défectueux et un courrier en recommandé a été adressé à ERDF pour dégager la responsabilité de la commune si un incident se produisait.

M. CHARLES a permis à la commune de remplacer les panneaux du passage à niveau gracieusement peu après la réunion. Le Conseil municipal le remercie.

Délibération n°2015/ 16– Création d'un poste d'agent d'entretien

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que Monsieur Thierry PIFFOUX, l'agent d'entretien doit prendre sa retraite en fin d'année (la date n'est à ce jour pas connue).

Mme LANDRE s'absente une minute.

M. CHARLES s'est absenté de 19h15 à 19h20.

M. le Maire soumet à l'étude du Conseil municipal le projet de l'emploi du temps du prochain agent. Le Maire a préparé une fiche de poste afin d'étudier si le contrat actuel (24h/semaine) peut être maintenu ou s'il est nécessaire de diminuer ou augmenter les heures. Une sous-traitance serait alors mise en place pour les tontes et les extérieurs de la commune.

M. BONTE propose d'augmenter le contrat de quelques heures si le budget communal le permet. M. CHAUFFARD s'y oppose car il serait favorable à de la sous-traitance.

M. BONTE demande si un regroupement entre communes serait possible. M. le Maire l'informe que ce serait envisageable avec Sermizelles mais pas avec Blannay.

M. le Maire propose de maintenir le contrat de 24 heures par semaine et de réfléchir ultérieurement à la solution la plus adéquate (financière et matérielle)

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil municipal ACCEPTE de reconduire le contrat de 24 heures par semaine et que la durée du contrat soit revu après avoir fait un comparatif financier des différentes possibilités de sous-traitance.

Monsieur CHARLES s'abstient.

3– Questions et informations diverses.

❖ M. le Maire propose l'abattage pour des raisons de sécurité :

- des trois arbres devant l'ancien cimetière,
- des deux arbres à la Prise d'eau,
- de l'un des deux arbres de l'école.

Ces travaux seront réalisés en fonction des finances.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal ACCEPTE ces abattages.

❖ M. le Maire informe que des vols aux cimetières ont repris. Il demande au Conseil municipal d'être vigilant et d'envisager une surveillance par caméra vidéo.

❖ M. le Maire fait part au Conseil municipal que le budget lié au remembrement pose problème car le Trésor public nous a envoyé une liste de personnes introuvables. Les



COMpte RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015 à 18 HEURES 30

sommes dues ne sont pas récupérables à l'heure actuelle. La dissolution de cette association est fixée en 2018 et ces pertes seront par conséquent répercutées sur le budget communal.

- ❖ Mme LANDRE signale qu'une remorque se détériore sur le terrain des anciens affouages.
- ❖ M. CHARLES informe qu'il a récupéré quatre caniveaux afin d'installer une plateforme devant le robinet incongelable « Rue de la Riotte ».
- ❖ M. MURER rappelle que le 14 juillet approche et demande si des personnes sont bénévoles.
- ❖ M. AMIOT demande à M. le Maire s'il peut intervenir auprès de ses voisins car leur parcelle n'est pas entretenue. Il craint l'invasion de vipères ou de couleuvres. M. le Maire leur fera un courrier.
- ❖ M. BONTE demande à M. le Maire si un arrêté pour le bruit peut être pris car il cite des exemples d'incivilité qu'il a subi récemment.
- ❖ M. AMIOT déplore qu'il n'y ait pas eu de consultations préalables suite à la mise en place du massif de fleurs pour résoudre le problème d'accès du pâtis. M. le Maire rappelle que le sujet avait été abordé lors du conseil précédent. Suite au problème rencontré avec l'entreprise ayant procédé au parterre précédent et afin d'éviter de renouveler la mésaventure avec les gens du voyage, il a jugé bon d'agir le plus rapidement possible.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 heures

CHABERT Gérard	CHAUFFARD Benoit	LANDRE Mélanie
NAULOT Patricia	CLÉRIOT Jean-Pierre <i>Absent excusé</i>	BONTÉ Gérard
MURER Alain	RENAULT Éric	BAGNARD Florence <i>(donne pouvoir à G. BONTE)</i>
AMIOT Bruno	CHARLES Claude	